

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 23.07.24**

Paris, 10 juillet 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

icdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P s'oppose à la baisse unilatérale et systématique des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et demande au contraire la définition d'un juste prix par formation

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de France Compétences ce 10 juillet, a été présentée la proposition de réduire dès la rentrée prochaine, les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

L'U2P s'oppose catégoriquement à cette mesure qui ne tient pas compte des oppositions formulées par l'ensemble des organisations syndicales et patronales et qui remet en cause le rôle des branches professionnelles dans la définition des niveaux de prise en charge. Ce d'autant que cette mesure part d'un objectif de baisse globale de l'enveloppe dédiée par France compétences au financement de l'apprentissage, au lieu d'établir le juste prix applicable à chaque type de formation.

La décision conduirait à une baisse de la qualité des formations dispensées et du nombre d'apprentis, en totale contradiction avec la volonté de l'exécutif d'atteindre un million d'apprentis formés en France. Elle viendrait casser aussi le mouvement de création d'emploi de ces dernières années, qui repose largement sur le développement de l'apprentissage.

Ainsi l'U2P émet un avis défavorable sur la baisse unilatérale et systématique des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, et invite le gouvernement à ne pas prendre cette décision.